

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
02 DECEMBRE 2022

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	10
Votants	12

OBJET : 2022\_094 DELIB

16. BAUX RURAUX. PARCELLE  
ZH N° 197. AVENANT.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022  
Reçu en préfecture le 22/12/2022  
Publié le  
ID : 059-265884803-20221209-22122022\_016\_AB-DE

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi neuf décembre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine BARTIER, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT, Marie-Françoise BILLIAU, Delphine BOULENGER, Nicole CAMBRON, Eliane ROBBE, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET, Sébastien ROUSSELLE et Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Christiane CAPPELLE donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Marie Josée donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON

Absent : Mme Martine LORPHELIN

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président rappelle que le conseil d'administration a accordé à titre de bail à ferme à MM. CALLEWAERT Olivier et Clément, Agriculteur à Merville, 22 rue Orphée Variscotte, et à Thiennes, 34 rue de Tannay pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, la parcelle de terre à labour cadastrée section ZH n°197, sise rue du Carreau de la Brienne à Merville, d'une contenance de 1 hectare 08 ares et 99 centiares, pour un fermage annuel sur la base de 134.91 Euros l'hectare (année de base 2009 pour l'indice 100) et indice 2018 à 103.05 soit 256,19 Euros avec faculté pour l'établissement bailleur d'en exiger le paiement le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

Il informe que Monsieur Clément CALLEWAERT a cessé son activité depuis le 02 novembre 2022 et que monsieur Olivier CALLEWAERT souhaite que la parcelle susmentionnée soit reprise par lui seul.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- Autorise la reprise de bail par Monsieur Olivier CALLEWAERT, demeurant 116 rue Barra à Merville, de la parcelle ZH n°197 sise rue du Carreau de la Brienne à Merville dans les conditions susmentionnées et ce jusqu'au terme dudit bail le 30 septembre 2027 ;
- Autorise le Président à signer l'acte de renonciation à l'opposition de l'abandon de Co titularité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Président du C.C.A.S.,  
Joël DUYCK



La secrétaire de séance  
Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.